

COMMUNE DE STRUETH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 10.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, Mme Sophie BIHL, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Olivier RICHERT, M. Denis SCHIGAND, Mme Manuelle SIMON

Absents non excusés :

Absents excusés et non représentés : M. Alexandre SIMONET

Ont donné procuration

Secrétaire de séance : Mme MULLER Catherine

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020
3. Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019
4. Affectation résultats du Compte Administratif 2019 au budget primitif 2020
5. Vote des subventions pour l'année 2020
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020
7. Vote du Budget Primitif 2020
8. Chasse communale – nomination garde-chasse
9. Elections des membres de la Commission d'Appel d'offres – C.A.O. *rectificatif*
10. CNAS – désignation des délégués
11. Devis éclairage
12. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) pour la durée de ce mandat » et propose de la placer en point 12 avant « Divers et communications »

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame MULLER Catherine est désignée secrétaire de séance.

POINT 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Le procès-verbal du 28 mai 2020, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque et objection est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 – Vote du Compte Administratif 2019 at approbation du Compte de gestion 2019

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2019 du Budget Communal.

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, constate que le Budget Primitif a été respecté et qu'il est en tous points identique au Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière,

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget Communal, résumé comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	55 871,00 €	463 620,53 €	519 491,53 €
Dépenses	62 010,11 €	280 589,16 €	342 599,27 €
Résultat de l'exercice 2019	- 6 139,11 €	183 031,37 €	176 892,26 €
Résultat de clôture 2018	20 359,77 €	609 899,41 €	630 259,18 €
Part affectée à l'investissement 2018		6 092,04 €	6 092,04 €
Résultat cumulé de l'exercice 2019	14 220,66 €	786 838,74 €	801 059,40 €

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière, qui n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 du Budget Communal.

POINT 4 – Affectation résultats du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal ayant constaté que le Compte Administratif 2019 du Budget Communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement + 786 838,74 €
- un excédent d'investissement + 14 220,66 €

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter la somme :

- de 786 838,74 € de l'excédent de fonctionnement 2019 en recettes de fonctionnement au compte *002 Excédents de fonctionnement reporté* du Budget Primitif 2020,
- de 14 220,66 € de l'excédent d'investissement 2019 en recettes d'investissement au compte *001 Solde d'exécution d'investissement reporté* au Budget Primitif 2020.

POINT 5 – Vote des subventions pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs Pompiers de Strueth	2 000,00 €
Association « Les joyeux de la Lague »	100,00 €
Association Myopathes de France	50,00 €
Association sportive de Mertzen – Football Club	350,00 €
Association Sports et Loisirs	300,00 €
Association Saint-Maurice	272,00 €
Association Saint-André	490,00 €
Chorale Sainte-Cécile	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer	120,00 €
Association SEPIA	100,00 €
Association APSS	100,00 €
TOTAL	3 982,00 €

Et s'engage à voter la dépense au Budget Primitif 2020, article 6574 de la section de fonctionnement.

POINT 6 – Fixation des taux des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer un coefficient d'augmentation de 1,0564 aux taux des deux taxes directes locales, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	9,71 %
Taxe foncière (non bâti) :	49,34 %

Le produit fiscal attendu - *article 73111 du Budget Primitif 2020*, est de 98 773 €

POINT 7 – Vote du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du Budget Communal, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté en cette séance et selon les conditions suivantes :

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement pour un montant de :

- 1 088 056,74 €

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section d'investissement pour un montant de :

- 686 143,02 €

Et reprenant les résultats suivants :

- 001 en recettes d'investissement 20 359,77 €
- 002 en recettes de fonctionnement 810 482,39 €

POINT 8 - Chasse communale – Nomination garde-chasse

Vu la demande présentée par Monsieur Michel WITT, locataire de la chasse, en date du 2 juin 2020 proposant l'agrément d'un garde-chasse,

Vu le dossier de Monsieur Bernard NGUYEN, né le 09/11/1955 à THANN en qualité de garde-chasse particulier, demeurant 4 rue des Prés à 68580 SEPPOIS LE HAUT,

Après en avoir délibéré et n'ayant pas d'objection à formuler à l'encontre de la candidature de Monsieur Bernard NGUYEN, né le 09/11/1955 à THANN en qualité de garde-chasse particulier, demeurant 4 rue des Prés à 68580 SEPPOIS LE HAUT,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, sachant que ce dernier n'est ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur Michel WITT.

POINT 9 – Election des membres de la commission d'appel d'offres – C.A.O. (3 titulaires – 3 suppléants)

Le Maire rappelle que lors de la séance du 28 mai 2020, il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres avec 3 titulaires et 3 suppléants élus. Monsieur le Maire a été élu titulaire, or celui-ci ne peut être membre titulaire, car il assure la présidence de cette commission. Par conséquent il y a lieu d'élire à nouveau 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Le Maire présente la liste des candidats et demande aux membres du Conseil Municipal de passer au vote :

Membres titulaires	Membres suppléants
- EICHHOLTZER Geneviève	- SIMON Manuelle
- ZINCK Jean-Michel	- MULLER Catherine
- DIETSCH Sylvie	- BIHL Sophie

Ont obtenu :

Membres titulaires	Nbre de voix obtenues	Membres suppléants	Nbre de voix obtenues
EICHHOLTZER Geneviève	10	SIMON Manuelle	10
Jean-Michel ZINCK	10	MULLER Catherine	10
Sylvie DIETSCH	10	BIHL Sophie	10

POINT 10 - CNAS – Désignation délégués

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune de Strueth est adhérente au CNAS (Comité National D'Action Sociale) pour ses agents.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne un délégué des élus et un délégué des agents.

Tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, l'adhérent du CNAS renouvelle ses délégués.

Monsieur le Maire propose sa candidature pour le collège des élus et la candidature de Mme PERROS Morgane pour le collège des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la désignation de Monsieur Jean-Jacques MATHIEU, Maire pour le collège des élus et de Mme Morgane PERROS pour le collège des agents.

POINT 11 - Devis éclairage

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de changer deux luminaires dans la commune, un luminaire rue Rischel et un deuxième rue des Carpières.

Deux entreprises ont été contactées afin d'établir des devis.

Après avoir étudié les deux devis présentés dont les montants s'élèvent à :

	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
LUMIELEC rue Rischel	1 541,50 €	1 849,80 €
LUMIELEC rue des Carpières	1 564,00 €	1 876,80 €
TOTAL LUMIELEC	3 105.50 €	3 726.60 €
SODIELEC rue Rischel	1 050,00 €	1 260,00 €
SODIELEC rue des Carpières	1 530,00 €	1 836,00 €
TOTAL SODIELEC	2 280,00 €	3 096,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SODIELEC au vu de son devis le moins-disant.

POINT 12 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) pour la durée de ce mandat

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoyant que dans chaque commune il est institué une C.C.I.D. composée du Maire et de six commissaires (communes de 2 000 habitants et moins) pour la même durée que celle du mandat du Conseil Municipal,

Vu que la commission est convoquée une fois par an pour statuer sur les modifications intervenues sur les immeubles de notre commune selon une liste soumise par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques parmi la liste de contribuables ci-après dressée par notre Conseil Municipal et approuvée à l'unanimité.

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	SIMONET Marie-Thérèse 6 rue Rischel – 6850 STRUETH	MARTIN Gérard (propriétaire bois) 3 rue Principale – 68580 STRUETH
2	ZINCK Jean-Michel (propriétaire bois) 21 rue Principale – 6850 STRUETH	SIMON Christian 19 rue Rischel – 68568 STRUETH
3	FREY Thaddée 41 rue Principale – 6850 STRUETH	SCHULLER Olivier 24 rue Rischel – 68580 STRUETH
4	DIETSCH Sylvie 5 rue du Moulin – 6850 STRUETH	CENTLIVRE Raymonde 14 rue Principale – 68580 STRUETH
5	LEY François 45 rue Principale – 68580 FRIESEN	EMBERGER Julien 6 rue Principale – 68580 STRUETH
6	DE ABREU Andrée 29 rue Principale – 68580 STRUETH	KNUTTI Roland 12 rue Malraux – 68210 BALLERSDORF
7	PLUMEY Arlette 2 rue de Suarce – 68580 STRUETH	BESANCON Bruno 27B rue de la Chapelle – 68580 STRUETH
8	MULLER Jacques 9 rue Principale – 68580 STRUETH	KUTLER Denis 11 rue de la Chapelle – 6858 STRUETH
9	PHILIPP Josiane 1 rue Sainte-Barbe – 68580 STRUETH	KLENE Véronique 2 rue des Carpières – 68580 STRUETH
10	MULLER Martin 33 rue Principale – 68580 STRUETH	MULLER Nicole 6 rue du Moulin – 68580 STRUETH
11	CARDONE Davy 23 rue Rischel – 68580 STRUETH	WINNINGER Emmanuelle 5 rue des Étangs – 68580 UEBERSTRASS
12	SCHIGAND Denis 6 rue de la Chapelle – 68580 STRUETH	BIHR Jean-Marie 23 rue de la Chapelle 68580 STRUETH

POINT 13 – Divers et communications

Néant

La séance est levée à 22h15

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH
de la séance du 25 juin 2020**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020
3. Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019
4. Affectation résultats du Compte Administratif 2019 au budget primitif 2020
5. Vote des subventions pour l'année 2020
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020
7. Vote du Budget Primitif 2020
8. Chasse communale – nomination garde-chasse
9. Elections des membres de la Commission d'Appel d'offres – C.A.O. rectificatif
10. CNAS – désignation des délégués
11. Devis éclairage
12. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) pour la durée de ce mandat » et propose de la placer en point 12 avant « Divers et communications »

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjointe		
BIHL Sophie	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Olivier	Conseiller Municipal		
SCHIGAND Denis	Conseiller Municipal		
SIMON Manuelle	Conseillère Municipale		
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		

